



Passage aux normes IAS/IFRS

SOMMAIRE

1.	Introduction.....	3
1.1.	Changement de référentiel comptable.....	3
1.2.	Calendrier de transition aux normes IAS/IFRS.....	3
1.3.	Organisation du projet de conversion.....	4
1.4.	Retraitements liés à la première application du référentiel IAS/IFRS.....	4
1.5.	Impact du passage aux normes IAS/IFRS.....	4
2.	Modifications apportées à la présentation des états financiers lors de l'adoption du nouveau référentiel.....	5
2.1.	Compte de résultat.....	5
2.2.	Bilan.....	5
2.3.	Tableau des flux de trésorerie.....	5
3.	Présentation des impacts apportés par l'application du référentiel IAS/IFRS.....	6
3.1.	Ecarts d'acquisition.....	6
3.2.	Frais de développement de logiciels.....	6
3.3.	Immobilisations corporelles.....	7
3.4.	Charges à répartir.....	7
3.5.	Contrats de location.....	7
3.6.	Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	7
3.7.	Avantages du personnel.....	8
3.8.	Information sectorielle.....	8
3.9.	Norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».....	8
4.	Impacts du passage aux normes IAS/IFRS.....	10
4.1.	Bilan au 1er janvier 2004 en normes IAS/IFRS.....	10
4.2.	Bilan au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS.....	11
4.3.	Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS.....	12
4.4.	Tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS.....	13
4.5.	Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS.....	14
5.	Rapport spécifique des Commissaires aux comptes sur les informations financières IFRS de l'exercice 2004.....	15

1. Introduction

1.1. Changement de référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe GFI Informatique au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS 32/IAS 39 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

La publication du présent document s'inscrit dans le cadre de la publication de ces états comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition.

1.2. Calendrier de transition aux normes IAS/IFRS

Sur la base des seules obligations figurant dans les normes IFRS et dans les textes en prévoyant l'application par les sociétés européennes, ce n'est en principe qu'en 2006 que les sociétés concernées devraient publier leurs comptes consolidés de l'année 2005 conformes aux normes IFRS.

Or, compte tenu de l'obligation de présenter un exercice comparatif dans le même référentiel comptable, la date réelle de transition aux normes IFRS est le 1^{er} janvier 2004.

Les premiers comptes complets en référentiel IAS/IFRS de GFI Informatique, conformes à la norme *IFRS 1 « Première adoption des IFRS »*, seront ceux publiés au titre de l'exercice 2005.

Par ailleurs, les comptes semestriels 2005 seront présentés conformément à la Recommandation CNC 99-01 mais en appliquant les règles d'évaluation IAS/IFRS.

Aucune donnée en normes comptables IFRS ne sera fournie pour l'exercice 2003. La transition étant définitive, aucun compte pro forma en normes françaises ne sera établi pour l'exercice 2005 ni pour les suivants.

Le groupe GFI Informatique a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant, à titre d'information préliminaire, l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005 (l'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sera enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005) ;

- la situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux normes IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe GFI Informatique estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;

- des normes et interprétations IFRS d'application obligatoire postérieure à 2005 pour lesquelles le groupe a décidé d'une application anticipée ;

- de la résolution que le groupe GFI Informatique anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005 ;

- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit et par le Conseil d'Administration et de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes.

1.3. Organisation du projet de conversion

Le groupe GFI Informatique a anticipé l'application des normes IFRS par des diagnostics et des analyses réalisées en amont par la Direction de la consolidation Groupe. Ces travaux ont permis :

- de mettre en évidence les principales divergences entre les normes IFRS et les pratiques du groupe ;
- de procéder à l'analyse des options comptables ;
- d'apprécier les implications organisationnelles, fonctionnelles et informatiques liées à la mise en place de ces nouvelles normes.

1.4. Retraitements liés à la première application du référentiel IAS/IFRS

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1 « *Première adoption des IFRS* », le groupe a choisi :

- de ne pas présenter d'information comparative relative à l'adoption des normes IAS 32 « *Instruments financiers : informations à fournir et présentation* » et IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* » pour l'exercice 2005 ;
- de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* » les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres. Cet ajustement a un impact de 0,1 M€ sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 ;
- de reclasser, dans les réserves consolidées, les réserves de conversion accumulées au 1^{er} janvier 2004 (après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture pour un montant total de 3 M€). Ce reclassement est sans impact sur le total des réserves et sur les capitaux propres. La nouvelle valeur des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées. Enfin, GFI Informatique a décidé d'appliquer par anticipation la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Cette norme s'applique donc à compter du 1^{er} janvier 2004.

1.5. Impact du passage aux normes IAS/IFRS

Les principaux impacts liés à l'application des normes IAS/IFRS, indépendamment des nouveaux formats de présentation des états financiers concernent :

- l'abandon de l'amortissement linéaire des écarts d'acquisition à compter du 1^{er} janvier 2004 et la redéfinition du niveau auquel les tests de dépréciation annuels sont réalisés, en conformité avec la notion d'Unités Génératrices de Trésorerie telle que définie par la norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* » ;
- la conversion au cours de clôture des écarts d'acquisition provenant des activités à l'étranger ;
- l'actualisation des autres avantages long terme au personnel.

2. Modifications apportées à la présentation des états financiers lors de l'adoption du nouveau référentiel

2.1. Compte de résultat

La norme IAS 1 « *Présentation des états financiers* » offre la possibilité :

- de présenter les résultats par nature ou par fonction ;
- d'organiser librement la structure du compte de résultat entre les ventes et le résultat financier.

Les notions de *Résultat d'exploitation* et de *Résultat exceptionnel* ne sont pas reprises par les normes IFRS.

Dans un souci de clarté de lecture de ses comptes et en conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le groupe a fait le choix d'isoler les éléments non-récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialisera à ce titre le *Résultat opérationnel courant* et les *Autres produits et charges opérationnels*. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatifs, généralement repris dans la communication financière.

Par ailleurs, dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* », les produits et charges relatifs aux activités en cours d'abandon au 31 décembre 2004 ont été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Compte tenu de la disparition du résultat d'exploitation dans le nouveau référentiel comptable IFRS au profit du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel, le groupe adaptera sa communication financière.

Enfin, le coût de l'endettement financier net fait l'objet d'une présentation distincte en normes IFRS.

2.2. Bilan

La norme IAS 1 « *Présentation des états financiers* » impose de distinguer les actifs et les passifs en éléments courants et non courants. Les actifs et passifs courants correspondent aux éléments du cycle d'exploitation normal du groupe et d'une manière générale ayant des échéances inférieures à un an.

Les intérêts minoritaires sont pris en compte en normes IFRS dans les capitaux propres (non significatif en ce qui concerne GFI Informatique).

2.3. Tableau des flux de trésorerie

Aucune modification due au changement de référentiel n'étant apportée à la trésorerie nette, les principaux agrégats constituant les variations de la trésorerie nette sont inchangés en normes IFRS.

3. Présentation des impacts apportés par l'application du référentiel IAS/IFRS

3.1. Ecarts d'acquisition

La norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* » révisée supprime l'amortissement linéaire des écarts d'acquisition mais impose désormais de pratiquer un test de dépréciation, au minimum une fois par an et lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition étaient déjà pratiqués par le groupe depuis 2002.

La méthode d'évaluation était celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Ce mode de détermination de la valeur recouvrable des actifs testés est conforme à la méthodologie requise par la norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* ».

Le niveau auquel les tests de perte de valeur sont réalisés a, en revanche, été redéfini afin d'intégrer la notion d'Unité Génératrice de Trésorerie. Ainsi, à la date de transition, les écarts d'acquisition ont été affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. La valeur recouvrable de ces unités a été déterminée par référence à des flux de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'Unité Génératrice de Trésorerie, une perte de valeur est enregistrée et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition. L'impact à l'ouverture de l'affectation des écarts d'acquisition aux unités Génératrices de Trésorerie se traduit par une diminution de la valeur nette de ces derniers de 3,7 M€ et concerne des Unités Génératrices de Trésorerie basées en Allemagne et en Italie.

Les écarts d'acquisition en devises sont désormais convertis selon les cours de clôture. L'impact correspondant à l'ouverture se traduit par une diminution de la valeur nette de ces derniers de 3,0 M€.

L'impact positif de l'application de la norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* » sur le résultat 2004 s'élève à 10,5 M€. Il est principalement lié :

- à l'annulation de la dotation aux amortissements linéaires des écarts d'acquisitions ;
- à l'incidence de l'annulation de la dotation aux amortissements linéaires sur le calcul des plus ou moins-values de cession ;
- et à l'ajustement des pertes de valeurs constatées selon l'ancien référentiel, correspondant à l'incidence du suivi de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition en devises et à la mise en place des tests de dépréciation au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* », GFI Informatique a reclassé les fonds de commerce acquis en écarts d'acquisition, ceux-ci ne répondant pas à la définition d'un actif incorporel.

3.2. Frais de développement de logiciels

Conformément à la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* », les frais de développement engagés dans le cadre de la création de logiciels et pour lesquels les critères d'activation sont remplis, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles depuis l'exercice 2003. Ces frais sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée de commercialisation prévue des logiciels.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles continuent de figurer au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

L'application de la norme IAS 16 « *Immobilisations corporelles* » n'a pas d'incidence sur les comptes du fait des durées d'amortissements retenues. Par ailleurs, l'approche par composants n'est pas applicable en raison de la nature des actifs corporels.

3.4. Charges à répartir

La norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* » ne permet pas de constater à l'actif les charges différées ou à étaler de toute nature.

Néanmoins, les charges à répartir liées à l'émission des OBSAR en 2003 ont été maintenues au bilan de GFI Informatique jusqu'au 31 décembre 2004 dans la mesure où le groupe a choisi de ne pas présenter d'information comparative liée à l'adoption des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers, pour l'exercice 2005. A cette date, ces frais d'émission qui s'élèvent à 1,0 M€ au 31 décembre 2004, seront retraités en conformité avec les normes relatives aux instruments financiers.

3.5. Contrats de location

Le groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française CRC 99-02 qui requiert de capitaliser les contrats de crédit-bail et assimilés qualifiés de location-financement.

GFI Informatique a effectué une revue de l'ensemble de ses contrats de location, au regard des critères de l'IAS 17 « *Contrats de location* », afin de déceler les éventuels contrats de location-financement qui ne faisaient pas l'objet d'un retraitement en application du règlement CRC 99-02. A la suite de ces travaux, il ressort que l'application de la norme IAS 17 ne produit pas d'effets nouveaux.

3.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les normes IAS 18 « *Produits des activités ordinaires* » et IAS 11 « *Contrats de construction* » (pour ce qui concerne la reconnaissance des revenus sur les projets au forfait) sont appliquées à l'ensemble des activités du groupe. Elles n'ont pas d'incidence significative sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Assistance Technique, Conseil et Intégration de Systèmes en Régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Intégration de Systèmes associée à des ventes de progiciels ou de matériels

La part de revenu relative aux progiciels et matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

Ventes de Progiciels et de Matériel

Pour les ventes de progiciels et de matériel réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré *pro rata temporis* sur la durée du contrat.

3.7. Avantages du personnel

Le groupe applique déjà la méthode préférentielle du Comité de la réglementation comptable CRC 99-02 et provisionne ses engagements de retraite. Ces derniers sont évalués conformément à la recommandation 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003.

Conformément à la norme IFRS 1 « *Première adoption des IFRS* », GFI Informatique a opté pour la comptabilisation intégrale des écarts actuariels non amortis au 1^{er} janvier 2004 dans les provisions pour retraite, en contrepartie d'une réduction des capitaux propres, pour un montant net d'impôt de 0,1 M€.

L'évaluation, selon la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », des engagements du groupe au titre des indemnités de fin de contrat de travail en Italie a généré un impact positif sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 (0,1 M€) ainsi que sur le résultat 2004 (0,1 M€).

3.8. Information sectorielle

En application de la norme IAS 14 « *Information sectorielle* », les secteurs primaires et secondaires retenus sont respectivement les secteurs géographiques et les secteurs d'activité.

Les secteurs géographiques sont composés des différents pays et les secteurs d'activité sont les suivants :

- Intégration et administration de systèmes et Conseil ;
- Edition de progiciels.

GFI Informatique sera amené à compléter ses notes annexes.

3.9. Norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation »

Il est rappelé que les obligations relatives à l'identification, la classification, l'évaluation et la présentation des instruments financiers ne seront appliquées qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 sans données comparatives pour 2004.

L'écart par rapport aux valorisations effectuées selon les dispositions des normes françaises sera enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005. Ceux-ci seront donc différents des capitaux propres en normes IFRS au 31 décembre 2004 publiés.

Les principaux impacts de ces normes concernent :

- la valorisation de l'emprunt obligataire ;
- la comptabilisation des instruments de couverture ;
- l'actualisation des dettes et créances long terme ;
- le traitement des provisions pour dépréciation des créances clients calculées de manière statistique.

Enfin, compte tenu des objectifs multiples du programme de rachat d'actions, les actions propres sont déjà portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. Il n'est donc pas attendu d'impact relatif à l'application de la norme IAS 32 à compter du 1^{er} janvier 2005, sur le traitement des actions propres.

4. Impacts du passage aux normes IAS/IFRS

4.1. Bilan au 1er janvier 2004 en normes IAS/IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/2003						01/01/2004
	Comptes en normes françaises format présentation IFRS	Fonds de commerce reclassés en écarts d'acquisition	Conversion des écarts d'acquisition au taux de clôture et reclassement des réserves de conversion	Tests de perte de valeur sur UGT en Allemagne et Italie	Annulation des écarts actuariels	Indemnités de fin de contrat Italie	Comptes en normes IFRS
Ecarts d'acquisition	172 835	1 887	-2 972	-3 652			168 098
Immobilisations incorporelles	5 650	-1 887					3 763
Immobilisations corporelles	10 797						10 797
Immobilisations financières	3 415						3 415
Impôts différés actifs	1 402				63		1 465
Autres actifs non courants	0						0
ACTIFS NON COURANTS	194 099	0	-2 972	-3 652	63	0	187 538
Stocks de marchandises	3 441						3 441
Clients et comptes rattachés	185 577						185 577
Autres créances	16 460						16 460
Charges constatées d'avance	4 808						4 808
Valeurs mobilières de placement	12 702						12 702
Disponibilités	13 721						13 721
ACTIFS COURANTS	236 709	0	0	0	0	0	236 709
TOTAL ACTIF	430 808	0	-2 972	-3 652	63	0	424 247
CAPITAUX PROPRES							
Capital	86 306						86 306
Primes	14 048						14 048
Réserves et résultat consolidés	68 560		-5 651	-3 652	-116	130	59 271
Autres	-1 381						-1 381
Réserves de conversion	-2 679		2 679				0
CAPITAUX PROPRES Part du groupe	164 854	0	-2 972	-3 652	-116	130	158 244
Intérêts minoritaires	-81						-81
CAPITAUX PROPRES	164 773	0	-2 972	-3 652	-116	130	158 163
Dettes financières, part à long terme	65 878						65 878
Impôts différés passifs	0						0
Provisions à long terme	13 177				179	-130	13 226
PASSIF NON COURANT	79 055	0	0	0	179	-130	79 104
Provisions courantes	4 675						4 675
Endettement financier à court terme	19 370						19 370
Fournisseurs	48 807						48 807
Dettes fiscales et sociales	87 089						87 089
Autres dettes et comptes de régularisation	27 039						27 039
PASSIF COURANT	186 980	0	0	0	0	0	186 980
TOTAL PASSIF	430 808	0	-2 972	-3 652	63	0	424 247

4.2. Bilan au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/2004									31/12/2004
	Comptes en normes françaises format présentation IFRS	Fonds de commerce reclassés en écarts d'acquisition	Conversion des écarts d'acquisition au taux de clôture et reclassement des réserves de conversion	Valorisation des écarts d'acquisition au cours de clôture 2004	Variation de la dotation en devise : cours moyen/ cours de clôture en réserve de conversion	Tests de perte de valeur sur UGT en Allemagne et Italie	Annulation des écarts actuariels	Indemnités de fin de contrat Italie	Amortissements des écarts d'acquisition en 2004 IFRS	Comptes en normes IFRS
Ecarts d'acquisition	143 450	6 524	-2 972	-107	192	-3 652			10 483	153 917
Immobilisations incorporelles	12 880	-6 524								6 356
Immobilisations corporelles	10 409									10 409
Immobilisations financières	3 558									3 558
Actifs financiers	-									0
Impôts différés actifs	496						63			559
Autres actifs non courants	1 273									1 273
ACTIFS NON COURANTS	172 066	0	-2 972	-107	192	-3 652	63	0	10 483	176 072
Stocks de marchandises	3 996									3 996
Clients et comptes rattachés	183 294									183 294
Autres créances	15 527									15 527
Charges constatées d'avance	4 076									4 076
Valeurs mobilières de placement	5 016									5 016
Disponibilités	17 167									17 167
ACTIFS COURANTS	229 076	0	0	0	0	0	0	0	0	229 076
TOTAL ACTIF	401 142	0	-2 972	-107	192	-3 652	63	0	10 483	405 148
CAPITAUX PROPRES										
Capital	86 308									86 308
Primes	14 053									14 053
Réserves consolidées	66 841		-5 651			-3 652	-116	130		57 552
Résultat consolidé 2004	-27 231							130	10 483	-16 618
Autres	-1 845									-1 845
Réserves de conversion	-2 050		2 679	-107	192					713
CAPITAUX PROPRES Part du groupe	136 076	0	-2 972	-107	192	-3 652	-116	260	10 483	140 163
Intérêts minoritaires	1 171									1 171
CAPITAUX PROPRES	137 247	0	-2 972	-107	192	-3 652	-116	260	10 483	141 334
Dettes financières, part à long terme	59 228									59 228
Impôts différés passifs	508									508
Provisions à long terme	12 582						179	-260		12 501
Passifs financiers non courants	0									0
Autres passifs non courants	2 182									2 182
PASSIF NON COURANT	74 500	0	0	0	0	0	179	-260	0	74 419
Provisions courantes	9 129									9 129
Endettement financier à court terme	13 618									13 618
Fournisseurs	49 827									49 827
Dettes fiscales et sociales	90 182									90 182
Passifs financiers courants	0									0
Autres passifs courants	26 639									26 639
PASSIF COURANT	189 395	0	0	0	0	0	0	0	0	189 395
Passifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées										0
TOTAL PASSIF	401 142	0	-2 972	-107	192	-3 652	63	0	10 483	405 148

4.3. Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS

(en milliers d'euros)	2004						2004
	Comptes en normes françaises format présentation IFRS	Notion de résultat opérationnel : reclassement des éléments exceptionnels	Notion de coût de l'endettement : reclassement des éléments financiers	Résultat des activités abandonnées présentation isolée des résultats	Amortissements des écarts d'acquisition en 2004 IFRS	Variation de la provision TFR Italie	Normes IFRS
Chiffre d'affaires net	517 916			-1 555			516 361
Achats et charges externes	-180 707			758			-179 949
Impôts, taxes et versements assimilés	-9 781						-9 781
Charges de personnel	-301 648			834			-300 814
Dotations aux amortissements autres que sur les EA	-4 895			38			-4 857
Dotations aux provisions nettes des reprises	-68			-399			-467
Autres produits et charges d'exploitation	1 663	-215		373	243		2 064
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	22 480	-215	0	49	243	0	22 558
Restructurations	0	-8 550					-8 550
Résultat de cession	0	-1 034			-560		-1 594
Amortissement des écarts d'acquisition	-29 826			2 321	10 800		-16 705
Autres produits et charges opérationnels	-9 799	9 799					0
RESULTAT OPERATIONNEL	-17 145	0	0	2 370	10 483	0	-4 292
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	0		126				126
Coût de l'endettement financier brut	0		-2 297				-2 297
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	0	0	-2 171	0	0	0	-2 171
Autres produits et charges financiers	-2 250		2 171			130	51
Impôts sur les résultats	-7 669			6			-7 663
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION	-27 064	0	0	2 376	10 483	130	-14 075
RESULTAT DES ACTIVITES ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION	0			-2 376			-2 376
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-27 064	0	0	0	10 483	130	-16 451
dont part du Groupe	-27 231	0	0	0	10 483	130	-16 618
dont part des minoritaires	167	0	0	0	0	0	167

4.4. Tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS

(en milliers d'euros)	2004		2004
	Normes françaises	Impact IFRS	Normes IFRS
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net de l'ensemble consolidé	-27 064	10 613	-16 451
Amortissements, provisions et transferts de charges	38 406	-10 613	27 793
Plus ou moins-values nettes des cessions d'actifs	1 682		1 682
Impôts différés	1 551		1 551
Bénéfice opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement	14 575	0	14 575
Variation du besoin en fonds de roulement	5 176		5 176
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES	19 751	0	19 751
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles nettes des dettes	-8 291		-8 291
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des dettes	-3 524		-3 524
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	414		414
Acquisitions et cessions de titres de filiales consolidées			
• Prix net d'acquisition de titres et compléments de prix	-4 199		-4 199
• Trésorerie nette liée aux nouvelles filiales consolidées	2 365		2 365
• Prix net de cession de titres	1 838		1 838
• Trésorerie nette liée aux filiales cédées	119		119
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	361		361
Acquisitions d'immobilisations financières	-403		-403
Variations des dettes sur titres consolidés	2 433		2 433
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-8 887	0	-8 887
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Distribution de dividendes	-1 719		-1 719
Augmentations de capital	7		7
Variation du tirage sur créances affacturées	2 564		2 564
Titres autodétenus	-325		-325
Variation nette des dettes financières	-15 031		-15 031
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-14 504	0	-14 504
Incidence des variations de cours de devises	-28		-28
Variation de la trésorerie	-3 640	0	-3 640
Trésorerie à l'ouverture	25 623		25 623
Trésorerie à la clôture	21 955		21 955

4.5. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2004 en normes IAS/IFRS

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves groupe	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise consolidante	Autres	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Capitaux propres TOTAL
Situation au 1er janvier 2004 (normes françaises)	86 306	14 048	67 088	1 472	-483	-898	-2 679	164 854	-81	164 773
Conversion des écarts d'acquisition en cours de clôture							-2 972	-2 972		-2 972
Dépréciations complémentaires UGT			-3 652					-3 652		-3 652
Annulation des écarts actuariels			-116					-116		-116
Indemnités de fin de contrat Italie			130					130		130
Reclassement des réserves de conversion			-5 651				5 651	0		0
Situation IFRS au 1er janvier 2004	86 306	14 048	57 799	1 472	-483	-898	0	158 244	-81	158 163
Affectation du résultat 2003 en réserves			1 472	-1 472				0		0
Dividendes versés			-1 719					-1 719		-1 719
BSAR	2	5						7		7
Résultat 2004				-16 618				-16 618	167	-16 451
Titres d'autocontrôle					-464			-464		-464
Variation de périmètre								0	1 102	1 102
Augmentation de capital								0	1	1
Variation de la réserve de conversion							713	713	-18	695
Situation IFRS au 31 décembre 2004	86 308	14 053	57 552	-16 618	-947	-898	713	140 164	1 171	141 335

5. Rapport spécifique des Commissaires aux comptes sur les informations financières IFRS de l'exercice 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société GFI Informatique, nous avons effectué un audit des informations financières de la société GFI Informatique, retraitées selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les « informations financières IFRS »), telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Les informations financières IFRS ont été établies sous la responsabilité du conseil d'administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les informations financières IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces informations financières. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'établissement des informations financières IFRS et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les informations financières IFRS ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 "Calendrier de transition aux normes IAS/IFRS" qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative présentée dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourrait être différente des informations financières IFRS, jointes au présent rapport.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les informations financières IFRS n'incluent pas l'information comparative relative à l'exercice 2003, ni toutes les notes annexes exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, qui seraient nécessaires pour donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris et Paris-La Défense, le 26 juillet 2005

Les Commissaires aux Comptes

TUILLET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Charles Boucher

Any Antola



GFI Informatique

Siège social : 199, rue Championnet – 75018 Paris

Tél. : 33(0)1 44 85 88 88

Fax : 33(0)1 44 85 88 89

www.gfi.fr